

Modifié le 11/03/19

### **L'aménagement des entrées et traversées d'agglomération (ETAR)**

Adoptée en 1998, la Charte des entrées et traversées d'agglomération pose les grands principes d'aménagement le long des grandes voiries pénétrantes de la Métropole.

Ces projets correspondent à la réorganisation de la traversée de la commune, notamment pour limiter la vitesse mais aussi pour mettre en valeur les places publiques.

### **Les projets déjà réalisés :**

La Métropole a aidé notamment les communes d'Amfreville-la-Mivoie et du Val-de-La-Haye pour l'aménagement de la place de la mairie. Oissel a également été l'objet de grands aménagements tels qu'une passerelle permettant aux cyclistes et piétons de rejoindre la forêt du Rouvray. La gare de la commune a subi aussi de grands travaux qui permettent de regrouper dans un même endroit une aire de stationnement pour les voitures et les vélos, avec les arrêts des transports en commun et des taxis. La RN 138 ainsi que les communes d'Isneauville et de Canteleu ont subi des travaux d'aménagements.